



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17090
9 avril 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 9 AVRIL 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la lettre adressée au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Unesco, au sujet du récent bombardement des sites historiques de la ville d'Ispahan par le régime iraquien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE KHORASSANI

ANNEXE

Lettre adressée au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Unesco

Je me réfère à ma lettre No 3392 du 15 mars 1985 par laquelle je vous ai fait part des bombardements de l'aviation iraquienne sur la ville historique d'Ispahan.

Je me permets maintenant de vous communiquer d'autres détails plus précis sur les dommages causés par ces bombardements, tels qu'ils viennent de m'être annoncés dans un télex du Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran :

Le 13 mars 1985, à 13 h 10, les bombardiers iraqiens ont attaqué la ville historique d'Ispahan, causant la destruction d'une aile de la mosquée du Vendredi ainsi que d'autres points du quartier ancien qui l'entoure, à savoir :

1. Tchahardah Tchechmeh (Quatorze coupoles) du quinconce du sud-est ont été complètement détruites.
2. Plusieurs arcs avoisinant le quinconce ont été fissurés et risquent de s'écrouler.
3. L'ancien caravansérail "Chekar Beg", situé au Bazar "Ali", au nord de la mosquée, ainsi que plusieurs anciens magasins du même bazar, ont été complètement détruits.
4. Huit anciens magasins, situés non loin de la mosquée, qui s'est écroulée, ont été anéantis.

L'Iraq a ainsi violé une fois de plus la Convention de La Haye de 1954 relative à la protection des biens culturels lors des conflits armés et il est à craindre qu'il ne détruise en outre des monuments et des biens culturels de valeur universelle comme la place "Naghche-Jahan" d'Ispahan.

Tout le monde sait que la mosquée du Vendredi compte parmi les oeuvres historiques les plus connues du monde entier.

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran vous prie instamment d'envoyer une mission en Iran pour qu'elle constate tous les dégâts causés au patrimoine culturel iranien et qu'elle exige de l'Iraq le respect de ladite convention.

Le Représentant permanent
auprès de l'Unesco,

(Signé) Reza FEIZ